Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 074-247400690-20230925-20230925AMGT106-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
le **Conseil Communautaire,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 34
procurations : 6
votants : 40

Date de convocation :
15 septembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, JC. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, JP. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

REPRESENTES : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

EXCUSES : M. MERMIN, J. LAVOREL

ABSENTS : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230925_cc_amgt_106

8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE DE PRINCIPE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UN ABATTOIR MULTI-ESPECES DEPARTEMENTAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Mermin, 1er Vice-Président,

Par courrier du président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, réceptionné le 28 juillet 2023, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est invitée à donner un avis de principe sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental, et notamment en vue de participer à :

- La construction et la gestion du futur abattoir.
- La structure porteuse qui pourra prendre la forme d'un syndicat mixte.

Le seul abattoir public multi-espèce de Haute-Savoie est localisé à Megève et a connu quelques difficultés au cours de l'année passée (fermeture temporaire, lourds travaux de remise aux normes, défauts d'entretien accumulés, difficultés financières). Face à l'enjeu de pérennité de l'abattoir de Megève, le Département de la Haute-Savoie souhaite créer un abattoir multi-espèces départemental afin d'assurer un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture fortement tournée vers l'élevage et aux attentes sociétales de consommer « local ».

Le Conseil départemental a fait mener une étude et analyser les perspectives pouvant concourir à la création d'un abattoir public de transformation des viandes au service des circuits courts, de filière viandes de proximité et de qualité. Les conclusions de cette étude ont été présentés lors d'une réunion le 28 juin 2023 à l'ensemble des EPCI de la Haute-Savoie.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 074-247400690-20230925-20230925AMGT106-DE

Trois scenarii ont été étudiés, prenant en compte différentes dynamiques de structuration locales (tonnages produits, développement de salaisonniers, des ventes directes, ...). Afin de connaitre les besoins en foncier d'un tel projet et anticiper des éventualités d'extension, différents plans d'implantation ont été produits. Une partie de cette étude est dédiée à l'opportunité de la mise en place d'une filière steak haché, forte demande des restaurations hors domicile (RHD).

Cette étude sera soumise à autorisation afin de s'assurer que le projet respecte les diverses prescriptions réglementaires environnementales, sanitaires et du bien-être animal.

Le coût d'investissement (hoirs terrain et études) de ce projet a été estimé à 7 175 000 € HT. Par ailleurs, à ce stade du projet, il est impossible de prévoir les coûts d'exploitation bien qu'une évaluation du nombre d'emplois nécessaires pour 40 tonnes de production hebdomadaire nécessiterait la création d'environ 20 ETP. Les coûts de fonctionnement seront définis dans le cadre d'études ultérieures et à porter par la structure porteuse (sous forme de Syndicat mixte probablement).

D'autre part, le CD74 indique qu'il pourra apporter une subvention sur les investissements nécessaires à hauteur de 80 % sous réserve de vote de l'assemblée délibérante. En l'état actuel, le CD74 ne pourra pas faire partie de la structure porteuse. Des échanges sont en cours avec l'Etat en vue de trouver une solution qui permettrait une implication du Département allant au-delà de l'investissement structurant.

Les prochaines étapes de ce projet sont les suivantes :

- Réaliser des études complémentaires : étude de faisabilité, choix structure porteuse et site d'implantation, rédaction du programme (durée estimée à 1 an).
- Réaliser des études techniques et délivrance des autorisations réglementaires (durée estimé à 1 an).
- Réalisation des travaux (durée estimée à 1 an).

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territoriale du Genevois (PAT), la CCG souhaite notamment structurer et dynamiser le tissu alimentaire local et promeut des filières résilientes économiquement (y compris RHD) et porte de ce fait un avis favorable à la création d'un abattoir multi-espèces (volailles y compris).
La mise en place d'une filière steak haché avec l'organisation d'un atelier abattage découpe entre dans le champ des enjeux identifiés dans le PAT du Genevois, et notamment la volonté de :

- Développer des filières d'approvisionnement de la RHD en produits locaux.
- Valoriser les produits locaux par l'incitation à la consommation locale et notamment par le développement des circuits alternatifs pour la vente des produits locaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 654-3 à 11,
Vu les statuts de la Collectivité,
Vu le projet de territoire 2020-2026 par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 7 mise en place d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois,
Vu le courrier du Département de la Haute-Savoie adressé le 28 juillet 2023 à la Communauté de Communes du Genevois,
Vu l'avis de la Commission Aménagement et Habitat réunie le 25 septembre 2023,

DELIBERE

Article unique : émet un avis de principe favorable concernant le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental, et notamment en vue de participer à :

- La construction et la gestion du futur abattoir.
- La structure porteuse qui pourra prendre la forme d'un syndicat mixte.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 074-247400690-20230925-20230925AMGT106-DE

- ADOPTE AVEC 3 ABSTENTIONS (G. ZORITCHAK, M. GEN[illegible]

VOTE : POUR : 37
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.